



REGROUPEMENT  
des CENTRES de la PETITE ENFANCE  
de L'ÎLE de MONTRÉAL

## Reconnaissance des acquis Formation en hygiène et salubrité alimentaires

Il est également possible grâce à la reconnaissance des acquis, de se présenter à l'examen sans avoir suivi la formation. Pour que les acquis d'une personne soient reconnus, il faut :

- D'abord, présenter une demande écrite à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), campus de Saint-Hyacinthe au sujet de cette reconnaissance, accompagnée d'une preuve de formation ou d'une preuve d'expérience de travail;
- Puis, à la suite de l'analyse effectuée par l'ITA et après en avoir reçu l'autorisation, se présenter à un examen selon l'une des trois formules suivantes :
  - Par l'intermédiaire d'un formateur reconnu;
  - En s'adressant à l'un des bureaux régionaux du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale;
  - En communiquant avec l'un des bureaux du Service d'inspection de la Ville de Montréal.

*Source : ministère Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec*

### INFORMATIONS UTILES

Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

#### **Campus de Saint-Hyacinthe**

3230, rue Sicotte, C. P. 70

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B3

Tél. : 450 778-6504

Télééc. : 450 778-6536

[ita.st.hyacinthe@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:ita.st.hyacinthe@mapaq.gouv.qc.ca)

Ville de Montréal

#### **Division de l'inspection des aliments**

827, boul. Crémazie Est - Bureau 301

Montréal (Québec) H2M 2T8

Téléphone: 514 280-4300

Télécopieur: 514 280-4318

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=2136,2655651&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2136,2655651&_dad=portal&_schema=PORTAL)